

MARCHE PUBLIC MISE EN CONCURRENCE PRESTATIONS DE SERVICES

**Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi
(AROFE) Nouvelle-Aquitaine
Centre régional Vincent Merle
102 avenue de Canéjan 33600 PESSAC**

**Programme régional de professionnalisation des acteurs de
l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi
Année 2019**

**Cahier des clauses particulières
C.C.P.**

A.....
Le.....

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

Sommaire

Article 1 : Objet de la commande

Article 2 : Rôle de l'AROFE Nouvelle-Aquitaine

Article 3 : Eléments de réponses et prestations attendues

- 3.1 Contenus
- 3.2 Lieux de réalisation des actions
- 3.3 Durée de la formation
- 3.4 Calendrier
- 3.5 Conditions d'accueil des participants
- 3.6 Intervenants
- 3.7 Recrutement des stagiaires
- 3.8 Evaluation finale de l'action de formation

Article 4 : Modalités financières

- 4.1 Caractéristiques des prix pratiqués
- 4.2 Présentation de la demande de paiement
- 4.3 Mode de règlement

Article 5 : Propriété intellectuelle

Article 6 : Assurances

Annexe : Cahiers des charges

L'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi Nouvelle-Aquitaine est le Carif-Oref de Nouvelle-Aquitaine issu de la fusion d'Aquitaine Cap Métiers, de l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie de Poitou-Charentes et de Prisme Limousin.

Entre autres missions, elle accompagne les professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation.

Article 1 - Objet de la commande

Le programme régional de professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi 2019 fait l'objet d'une mise en concurrence concernant **25 lots/actions**.

Il s'agit d'actions courtes et ciblées qui s'adressent aux professionnels salariés de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi dont l'employeur est adhérent à l'AROFE. Il est élaboré à partir d'un recueil annuel des besoins en compétences des réseaux de professionnels.

Cette offre de formation se veut complémentaire de celle mise en œuvre par les employeurs dans le cadre de leurs obligations en matière de formation de leurs personnels.

Le programme participe à la professionnalisation des acteurs en leur offrant la possibilité de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs pratiques. Les actions de formation proposées doivent permettre aux professionnels d'acquérir de nouvelles compétences et/ou de se perfectionner dans leurs pratiques quotidiennes, facilitant leur maintien dans l'emploi et leur mobilité professionnelle.

Le programme 2019 objet de cette consultation se centre sur le cœur de métier en se déclinant autour de 4 axes de professionnalisation :

- 1. Environnement et ressources pour les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion (actions transversales)**
- 2. Développer les pratiques d'orientation, d'accompagnement et d'insertion**
- 3. Développer l'ingénierie, la pédagogie et l'alternance**
- 4. Développer la VAE**

Article 2 - Rôle de l'AROFE NA

L'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi Nouvelle-Aquitaine intègre au sein de son offre de services, la professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi. A ce titre, elle prend en charge la totalité de la gestion du programme de professionnalisation qui s'adresse exclusivement à ses adhérents et à leurs salariés.

Cette offre s'inscrit dans les missions du service « Appui aux opérateurs régionaux », elle est financée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La construction du programme de professionnalisation s'organise autour de :

- L'achat de prestations de formation

- Des actions animées et/ou organisées par l'AROFÉ NA à partir de ses domaines d'intervention et d'expertise : Journées professionnelles, Matinales, Ateliers, Actions de formation

La présente consultation a vocation à retenir des actions de formation qui seront à réaliser sur le territoire régional de Nouvelle-Aquitaine.

L'AROFÉ NA permet la gestion intégrale des actions de formation de l'inscription jusqu'à la réalisation du bilan de l'action en donnant accès au prestataire retenu à une application dédiée en ligne.

Protection des données à caractère personnel

L'AROFÉ NA, dans le cadre de sa conformité, collecte des données à caractère personnel concernant les participants aux actions de formation et les collaborateurs des prestataires retenus, ce traitement de données est inscrit dans notre registre comme un traitement des fournisseurs.

Les collaborateurs des prestataires ainsi que les participants ont un droit d'accès et de rectification sur lesdites données collectées auprès de nos services. Ils pourront exercer leurs droits en adressant une demande par courrier à AROFE NA ou par courriel à l'adresse suivante contact@arofe-na.fr en joignant une copie de pièce d'identité.

Les données collectées seront conservées de manière sécurisée le temps de la finalité pour lesquelles elles ont été collectées et seront détruites à l'échéance de nos obligations légales.

L'AROFÉ NA a en charge :

- La planification des actions de formation avec les prestataires retenus
- La diffusion et la communication des actions de formation auprès des bénéficiaires ciblés : employeurs et salariés
- Le suivi des inscriptions aux actions de formation sur une application dédiée
- La gestion financière du programme
- Le suivi qualité du programme

L'AROFÉ NA croise différentes évaluations permettant ainsi d'améliorer la qualité des programmes :

- Une évaluation auprès du bénéficiaire 3 mois à compter de la fin de la formation
- Une évaluation auprès de l'employeur afin d'évaluer les impacts de l'ensemble des actions suivies sur sa structure et ses collaborateurs
- Le bilan qualitatif et quantitatif réalisé par le prestataire

Il est demandé au prestataire d'informer l'AROFÉ NA dans les meilleurs délais de toute difficulté intervenant dans la mise en œuvre ou le suivi de l'action de formation confiée.

AROFÉ NA pourra procéder de manière inopinée à un contrôle du déroulement de l'action de formation, auquel le prestataire doit se soumettre.

Article 3 - Eléments de réponses et prestations attendues

3.1 Contenus

Certains contenus de formation pourront être exigés et seront alors indiqués dans le cahier des charges comme « éléments de contenus obligatoires ». Ces contenus doivent être alors proposés dans la réponse.

Avec ou sans précision du cahier des charges, le prestataire devra proposer des contenus en adéquation avec les objectifs de l'action de formation et le public ciblé.

3.2 Lieu de réalisation des actions

- Les actions devront impérativement avoir lieu sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Pour chaque lot, une ou plusieurs localisations est/sont indiquée(s).
- Les actions se dérouleront prioritairement dans une salle mise à disposition gracieusement par le CARIF-OREF sur un de ses sites dans ses propres locaux ou ceux de ses partenaires¹. Ces mises à disposition sont un élément impactant sur le calendrier de réalisation.

3.3 Durée de la formation

- Les journées de formation sont d'une durée de 7 heures.
- La durée des actions est précisée pour chacun des lots en annexe 1

3.4 Calendrier

Afin de sécuriser la réalisation des actions (limiter les reports et annulations), les périodes de disponibilité des réseaux bénéficiaires du programme seront prises en compte.

Le calendrier des actions sera établi en dehors de la période estivale.

Dès la sélection des prestataires, l'équipe « Appui aux opérateurs régionaux » de l'AROFÉ NA prendra contact avec chacun d'entre eux pour établir la planification des sessions. Aucune programmation ne sera exigée sous un délai inférieur à 3 mois à compter de la notification d'attribution du marché.

3.5 Conditions d'accueil des participants

La salle mise à disposition par le CARIF-OREF sera équipée pour l'accueil de 15 participants (hors intervenant) et disposera d'un équipement de projection adapté. Le prestataire reste responsable de la production des supports pédagogiques en nombre suffisant. Les supports pédagogiques fournis sont à minima ceux présentés dans sa réponse.

Le prestataire ne doit pas demander de contribution financière aux participants. Le coût pédagogique des actions de formation est en conséquence gratuit pour ces derniers. Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement demeurent à la charge du bénéficiaire ou à celle de son employeur.

¹ A Pessac, Limoges, Poitiers, La Rochelle ou Angoulême

3.6 Intervenants

Le candidat doit proposer des intervenants dont la qualification et l'expertise sont en adéquation avec les attentes de la commande.

Une fois le marché conclu, le titulaire du marché doit informer l'AROFÉ NA de tout changement d'intervenant et ceci en amont de l'ouverture de l'action. L'AROFÉ NA se réserve le droit de résilier le marché si l'intervenant proposé en remplacement ne fournit pas les mêmes garanties de compétences et d'expérience que celles présentées dans l'offre retenue.

3.7 Recrutement des stagiaires

Pour chaque lot, **l'effectif minimal visé pour le démarrage d'une session est de 7 stagiaires**. Le prestataire doit pouvoir **assurer l'accueil d'un groupe jusqu'à 15 stagiaires**.

Le recrutement s'effectue suite à l'inscription des candidats en ligne sur une application dédiée. Les candidats retenus devront impérativement être salariés d'une structure adhérente à l'AROFÉ NA.

Tout stagiaire s'inscrit pour l'intégralité de la session et ceci doit conditionner la validation de la candidature par le prestataire

Si le nombre de candidatures retenues est très supérieur à la capacité maximale d'accueil, l'action de formation pourra être dédoublée sur décision de l'AROFÉ.

En cas de difficultés dans la phase de recrutement, l'AROFÉ NA peut être sollicitée pour une médiation.

Il est de la responsabilité du titulaire du marché d'arrêter la liste définitive des candidats et d'en informer l'AROFÉ NA. Les modalités de cette communication seront précisées au démarrage de l'action.

Les professionnels en CDD horaire, hors période de contrat, peuvent bénéficier du programme au même titre que les professionnels salariés permanents.

Pour cela, ils doivent justifier d'une activité récurrente dans le champ professionnel de l'emploi/formation et s'inscrivent comme salarié d'un de leurs employeurs adhérent à l'AROFÉ NA.

3.8 Evaluation finale de l'action de formation

Dans le cadre de ce programme, l'AROFÉ NA confère à l'évaluation, un rôle essentiel. L'évaluation de la formation permet de garantir une optimisation des moyens accordés et de s'assurer des effets de l'action.

Elle permet :

- De vérifier la pertinence des formations
- D'apporter des améliorations pour les actions futures
- De mesurer l'écart entre les objectifs fixés et les résultats obtenus
- De mesurer l'impact de la formation : les acquisitions et les mises en application dans la pratique professionnelle et au sein de la structure.

L'AROFÉ NA adresse à chaque stagiaire, trois mois à compter de la fin d'une action de formation, une grille d'évaluation dont l'objectif est de compléter le bilan réalisé à chaud par le prestataire.

Article 4 - Modalités financières

Les actions de formation faisant l'objet de la présente consultation seront **engagées sous réserve** de l'attribution, par les financeurs régionaux, du budget dédié au programme de professionnalisation Nouvelle-Aquitaine 2019.

Tout impact administratif lié à la réorganisation du CARIF-OREF postérieurement à cette consultation fera l'objet d'une information écrite auprès des prestataires retenus.

4.1 Caractéristiques des prix pratiqués

- Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées sur la base d'un prix global forfaitaire conformément à l'acte d'engagement.
- Le prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations objet du présent marché. Les frais d'inscription ne sont pas autorisés.
- Les prix sont fermes et non actualisables, ceci même dans le cas où l'action fait l'objet d'une 2^{ème} session sur demande de l'AROFÉ NA et dans le cas de l'application d'une base forfaitaire de groupe.

4.2 Présentation de la demande de paiement

Le paiement s'effectue sur la base de la **facture libellée au nom d'AROFÉ NA** indiquant la nature de la prestation, les dates d'exécution, le lieu et le montant en euros conforme à l'acte d'engagement. Elle doit en outre comporter : le nom ou la raison sociale du créancier, le numéro du compte bancaire ou postal et la date de facturation.

La facture devra parvenir à l'adresse suivante : compta@arofe-na.fr

Les pièces composant le dossier de facturation sont :

- 1- Le bilan de réalisation effectué par le prestataire qui contient **obligatoirement** :
 - L'analyse du public cible de l'action/public ayant bénéficié de l'action de formation
 - L'analyse des besoins initialement ciblés/besoins couverts/besoins non couverts
 - L'évaluation des retours d'expérience pour les actions organisées en séquentiel (2+1).
- 2- Les feuilles d'émargement en **exemplaire original** avec **affichage obligatoire des logos** fournis par l'AROFÉ NA.

4.3 Mode de règlement

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois à compter de la date de réception des factures.

La transmission des pièces (cf. article 4.2) a un caractère obligatoire. La transmission d'un dossier incomplet (pièces manquantes ou renseignements fournis insuffisants) entraînera automatiquement la suspension du délai de paiement jusqu'à réception des pièces justificatives manquantes.

Article 5 - Propriété intellectuelle

Le titulaire s'engage à demander l'accord exprès préalable de l'AROFE NA pour toute utilisation sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales ou non, des travaux, études, documents réalisés spécifiquement pour l'action objet du présent marché et financés par des fonds publics.

Article 6 - Assurances

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit pouvoir justifier d'une couverture par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile professionnelle.